

**Les questions et les réponses suivantes portent sur la DP 01R11-14-S025 pour l'analyse du glyphosate et de l'acide aminométhylphosphonique dans les sols agricoles dans l'Ouest canadien.**

**QUESTION 1 :**

Quelle sera la taille moyenne des échantillons de sol reçus au laboratoire?

**RÉPONSE 1 :**

De 50 à 100 grammes.

**QUESTION 2 :**

Quelles conditions d'entreposage sont requises pour les échantillons de sol au laboratoire et quelle en sera la durée?

**RÉPONSE 2 :**

Frais (<5 °C) ou congelé.

**QUESTION 3 :**

De quelle manière les échantillons seront-ils soumis au laboratoire (c'est-à-dire tous les échantillons en un lot, des soumissions mensuelles de 20 échantillons, etc.)?

**RÉPONSE 3 :**

Des échantillons de six endroits seront soumis, mais seulement une ou deux fois par année. La majorité des échantillons seront soumis en septembre.

**QUESTION 4 :**

En cette première année du contrat, la date d'établissement de rapports prévue diffère-t-elle des années subséquentes? Si les échantillons sont reçus plus tard au cours du présent exercice financier, par exemple à la fin janvier/février 2014, le laboratoire pourrait devoir adapter ses ressources afin de respecter la date limite du 31 mars pour l'établissement de rapports contenant les résultats de tous les échantillons.

**RÉPONSE 4 :**

Les données doivent être reçues au plus tard le 31 mars de chaque année.

**QUESTION 5 :**

Quelles sont les attentes concernant la préparation des échantillons, c'est-à-dire les échantillons doivent-ils être tamisés ou seront-ils prêts pour l'analyse?

**RÉPONSE 5 :**

Il est possible que vous deviez effectuer le tamisage à votre laboratoire.

**QUESTION 6 :**

Ce type d'analyse comprend généralement une analyse du pourcentage de gras afin de faciliter l'analyse des données, mais cela n'a pas été demandé dans le document de la DP. Veuillez indiquer si l'analyse du pourcentage de gras est requise pour tous les échantillons.

**RÉPONSE 6 :**

Je ne pense pas, mais il est possible qu'on en discute davantage à la suite de l'attribution du contrat.

**QUESTION 7 :**

Pour faciliter l'approche la plus efficace au processus analytique, veuillez fournir les renseignements suivants :

- a) une plage de concentrations pour les composés d'intérêt dans les échantillons;
- b) la prévalence de « présence » attendue de cette population d'échantillons.

**RÉPONSE 7 :**

Nous prévoyons une fréquence élevée de « présence » dans les échantillons soumis. Les plages de concentrations sont inconnues.

**QUESTION 8 :**

Y a-t-il des renseignements supplémentaires qui doivent être inclus dans le rapport définitif autre que ceux qui ont été décrits au point 2 de l'annexe B - Portée des travaux?

**RÉPONSE 8 :**

Non.

**QUESTION 9 :**

Section GC26, 26.2. La TVH en Colombie-Britannique (C.-B.) a été abrogée le 1<sup>er</sup> avril 2013 et la province est retournée à la taxe de vente provinciale (TVP). Le gouvernement fédéral a-t-il une exonération pour la TVP de la C.-B.? Sinon, la TVP de la C.-B. sera-t-elle ajoutée aux soumissions de la C.-B. lors de l'évaluation?

**RÉPONSE 9 :**

Il n'y a pas de numéro d'exonération pour la TVP en Colombie-Britannique. La TVP ne sera pas ajoutée aux soumissions reçues de la C.-B.

Veuillez noter que les soumissions doivent exclure toutes les taxes applicables, conformément à l'annexe F – Liste de vérification de la conformité avec les critères obligatoires, O3 – Proposition financière qui a été publiée avec cet appel d'offres.